

## DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) DE L'ORGANISATION

### FORMATION RÉFÉRENCÉE PAR LA CARSAT PAYS DE LA LOIRE

#### PUBLIC CONCERNÉ

---

Toute personne appelée dans son organisation à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des RPS (salarié désigné compétent, référent hygiène sécurité, membre CSE, manager...).

5 stagiaires minimum à 10 maximum.

#### PRÉREQUIS

---

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement permettant de soutenir la mise en œuvre du projet de prévention des RPS dans leur établissement.

Transmission de l'attestation de réussite au parcours d'autoformation ou attestation de suivi de la formation dispensée par les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau de formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

#### OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

---

Le stage vise à outiller les futures personnes ressources afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission d'organisation et d'animation du projet de prévention RPS ainsi que de mise en œuvre des diverses étapes de la démarche.

La première demi-journée du parcours est consacrée aux rappel des fondamentaux de la prévention des risques psychosociaux, sous forme d'une session de sensibilisation en présentiel pour les personnes ressources et en simultané en distanciel aux chefs d'entreprises et aux membres CSE de l'organisation de la ou des personnes ressources. Cela permet de s'assurer que chacun partage bien les mêmes définitions et les mêmes points de repères pour la bonne réussite de la démarche.

Après la 3<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> journée, afin de sécuriser les avancées des stagiaires et de favoriser l'élaboration des projets de prévention des apprenants, la formatrice proposera 2 demi-journées de suivi collectif en intersession.

Enfin, la dernière journée du parcours sera dédiée à la présentation des projets en cours, au partage des avancées de chaque apprenant et aux retours d'expériences sur le parcours de formation. Cette présentation se fera en présence du chef d'entreprise, des représentants du CSE et du préventeur de la CARSAT (invités).

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET COMPÉTENCES CLÉS VISÉS

---

- Connaître les fondamentaux des RPS et identifier le niveau de maturité de son organisation en prévention des RPS
- Comprendre l'architecture d'un projet de prévention des RPS adapté à l'organisation et le construire en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre une démarche des méthodes et des outils pour repérer et contribuer à l'évaluation des RPS
- Rechercher des axes de prévention visant la transformation des situations de travail et être force de proposition sur une ébauche de plan d'actions
- Créer un tableau de bord et des indicateurs pour assurer le pilotage et le suivi des mesures de prévention
- Évaluer dans le temps la maîtrise du risque RPS au sein de l'organisation

## PROGRAMME DE LA FORMATION

---

### JOUR 1 - Inscrire la démarche de prévention des RPS sur des bases scientifiques

- Les RPS – rappel des fondamentaux (présentiel pour les personnes ressources et distanciel pour les chefs d'entreprises et membres CSE)
- Autodiagnostic du niveau de maturité en prévention de l'organisation
- Analyse du DUERP

### JOUR 2 & JOUR 3 - Conduire la démarche : Les fondamentaux de la méthode projet

- Posture d'animation de réunion
- Embarquer le management et les équipes
- Outils de conduite de projet
- Construire sa feuille de route, les étapes de validation et les modalités de communication

### JOUR 4 - Construire la concertation autour de la démarche RPS : Dialoguer avec les parties prenantes internes et externes

- Identifier ses parties prenantes internes et externes
- Définir les modalités de dialogue à établir en fonction des enjeux de l'organisation
- Comprendre la contribution des PP à la performance globale

### JOUR 5 & JOUR 6 - Repérer et évaluer les RPS : Méthodes et outils à mobiliser pour recueillir des données

- Signaux faibles individuels et collectifs
- Indicateurs organisationnels
- Serious games (charge de travail, télétravail)
- Outil faire le point INRS
- Modèle / méthode C2R ANACT

### JOUR 7 - Sélectionner des pistes d'actions et élaborer le plan d'actions

- Choix des pistes d'actions / impact – « matrice de matérialité »
- Méthode de priorisation et de validation avec le(s) pilote(s)
- Des pistes d'actions à l'ébauche du plan d'actions : le tableau de bord

## JOUR 8 - Organiser une revue des progrès et de maîtrise des RPS

- Améliorer sa culture de performance globale (PDCA)
- Méthode et points d'appui : suivi de la réalisation du plan d'actions
- Traçabilité

## JOUR 9 - journée de restitution des projets de prévention et de retours d'expériences

- Présentations orales des projets de préventions engagés dans les organisations des personnes ressources

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

---

- Pédagogie active, alternant avec des apports théoriques, méthodologiques, opérationnels, autodiagnostic, études de cas, mises en situation, vidéos, serious games, codéveloppement favorisant l'implication et l'appropriation
- Méthode expérientielle : Echanges, partages d'expériences des apprenants, analyses des pratiques individuelles et collectives au sein du groupe favorisant la construction et l'appropriation de solutions concrètes, individuelles et collectives
- Groupe de 5 à 10 apprenants pour une mise en œuvre optimale de la pédagogie et des méthodes retenues.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires en support papier et/ou dématérialisés
- Animation des journées de formation et des sessions de suivi par Magali MANZANO de SYMBIOSFAIRE

## MISE EN ŒUVRE

---

- Formation inter entreprise, en présentiel
- Suivi intersession, en distanciel
- 1 à 2 personnes ressources maximum par organisation (si plus, formation en intra – nous contacter)
- Nombre de journée : 10 jours – soit 70 heures réparties comme suit :
  - 1 journée de démarrage (1 x 7 heures)
  - 2 jours consécutifs (2 x 7 heures)
  - ½ journée de suivi collectif intersession (1 x 3,5 heures)
  - 1 jour (1 x 7 heures)
  - 2 jours consécutifs (2 x 7 heures)
  - ½ journée de suivi collectif intersession (1 x 3,5 heures)
  - 2 jours consécutifs (2 x 7 heures)
  - 1 journée de restitution des projets de prévention et de retours d'expériences (1 x 7 heures)

Adaptations possibles des conditions d'accueil et d'animation selon besoins spécifiques de chaque participant, merci de contacter notre référent handicap à cette adresse : [hello@symbiosfaire.com](mailto:hello@symbiosfaire.com)

## DATES 2024 & LIEU

---

Le parcours de formation se déroulera sur 4 mois : entre mars 2024 et juillet 2024.

### Dates :

- Jour 1 : Mardi 19 mars
- Jour 2 et Jour 3 : jeudi 28 et vendredi 29 mars
- Suivi collectif intersession : à définir avec les apprenants en fonction de leurs avancées et de leurs disponibilités
- Jour 4 : Mardi 16 avril 2024
- Jour 5 et jour 6 : jeudi 30 et vendredi 31 mai

- Suivi collectif intersession : à définir avec les apprenants en fonction de leurs avancées et de leurs disponibilités
- Jour 7 et jour 8 : Mardi 18 et mercredi 19 juin
- Jour 9 : Vendredi 5 juillet

**Lieu :** Buro Club – 19 Place du Président Kennedy – 49 000 Angers

## SUIVI D'ASSIDUITÉ ET ÉVALUATION DES ACQUIS

---

### SUIVI D'ASSIDUITÉ

- Chaque apprenant attestera sa présence en signant la feuille d'émargements le matin et l'après-midi.
- Remise d'une attestation de fin de formation, en conformité avec les feuilles d'émargements.

### ÉVALUATION DES ACQUIS

- A l'entrée en formation, évaluation des acquis via un quiz.
- Tout au long de la formation, évaluation des acquis par questionnement et observation de la formatrice, complétée par un quiz à 2 et 4 mois.
- En fin de formation :  
Évaluation des acquis via une évaluation sommative : présenter son projet de prévention RPS et son plan d'actions RPS. Les modalités de la mise en œuvre de l'évaluation sommative seront présentées aux apprenants en début de formation.

## ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

---

Une évaluation orale à chaud est faite en fin de formation.

De plus, un questionnaire d'évaluation de la formation est complété par chaque apprenant.

A 3 mois, un questionnaire d'évaluation de la formation sera proposé à chaque apprenant.

## MOYENS

---

Matériel : vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard, support de formation, serious games

## COÛT DU PARCOURS DE FORMATION-ACTION

---

Montant **6 120€ HT- 7344€ TTC par stagiaire** pour le parcours complet - soit **680€ HT-816€TTC / jour / stagiaire**.

L'apprenant devra prendre à sa charge les frais de déplacement et de déjeuner.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

L'entreprise aura une seule et unique interlocutrice pour l'ensemble de la durée du parcours : formalités administratives, facturation, suivi pédagogique, référente handicap.

- Un entretien individuel de positionnement, en visio ou par téléphone, sera effectué par la formatrice auprès de chaque futur apprenant pour valider son entrée en formation

- Une convention de formation est envoyée à la structure signataire pour confirmation de l'inscription. Elle sera à retourner datée, signée et validée, accompagnée de l'acompte correspondant défini au préalable avec l'entreprise à : [hello@symbiosfaire.com](mailto:hello@symbiosfaire.com)
- L'inscription est validée à la réception de :
  1. l'autoformation en ligne INRS ou une attestation de formation équivalente
  2. la lettre d'engagement du chef d'établissement
  3. la convention de formation signée, datée avec le cachet de la structure,
  4. les CGV signées, datées avec le cachet de la structure,
  5. et de la confirmation de la prise en charge par l'OPCO et/ou du versement de l'acompte

## FINANCEMENT

---

### Par la structure signataire sans financement de l'OPCO :

1. Acompte de 50% du montant par virement à la signature de la convention de formation
2. 30% 2 mois après de début de la formation à régler à réception de la facture par virement
3. Solde soit 20% le dernier mois de la formation à régler à réception de la facture par virement.

### Par la structure signataire avec co-financement de l'OPCO :

L'accord de la prise en charge de la formation par le ou les OPCO de chaque structure doit nous être adressé 1 mois à 15 jours avant le début de la formation.

La demande est à anticiper et à faire par l'entreprise, en général selon les OPCO, 15 jours à 1 mois avant le début de la formation.

1. Acompte de 50% du montant par virement à la signature de la convention de formation
2. 30% 2 mois après de début de la formation à régler à réception de la facture par virement
3. Solde soit 20% le dernier mois de la formation à régler à réception de la facture par virement.

Pour les entreprises de moins de 200 salariés, financements possibles auprès de la CARSAT - contacter directement le service prévention : [rp.aidesfinancieres@carsat-pl.fr](mailto:rp.aidesfinancieres@carsat-pl.fr)

## PRÉSENTATION DE LA FORMATRICE

---

**Magali MANZANO** : psychologue du travail, consultante-formatrice avec une double spécialisation en santé psychologique au travail et en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Dirigeante de SYMBIOSFAIRE, société de conseil, d'accompagnement et organisme de formation.

Elle accompagne depuis 15 ans la transformation des organisations vers une meilleure prise en compte des effets du travail sur les personnes, la planète et la performance globale. En dialogue constant avec les parties prenantes internes (CODIR, managers, salariés, CSE) et à travers différents dispositifs et méthodes : diagnostic approfondi, projets de prévention (risques psychosociaux, épuisement professionnel, violences au travail, démarches de qualité de vie et des conditions de travail), accompagnement au changement (intégration des risques climatiques à la stratégie, redirection d'activité, évolution du modèle d'affaires), Bilan Carbone®, elle contribue à l'élaboration de plans d'actions adaptés.

Magali MANZANO intervient dans de nombreux secteurs d'activités et tout type de structures.